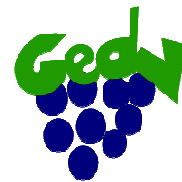




« Groupement d'Etudes et de Développement Viticole de l'Aisne
LEGTA 02650 CREZANCY
Tel. 03.23.71.93.18 / email : gedvaisne@gmail.com



Bilan de campagne 2018



SOMMAIRE

Bilan climatique et phénologique.....	5
Indicateurs météo	5
Evolution de la phénologie.....	6
Période estivale	6
Evolution de la maturation.....	6
Réserves en eau du sol et état physiologique de la vigne.....	7
Maladies cryptogamiques.....	8
Mildiou	8
Epidémiologie 2018.....	8
Stratégies de protection.....	9
Spécialités utilisées.....	10
Conditions d'utilisation des spécialités anti mildiou.....	11
Oïdium	13
Epidémiologie 2018.....	13
Stratégies de protection.....	13
Spécialités utilisées.....	14
Conditions d'utilisation des spécialités anti oïdium.....	15
Pourriture	17
Epidémiologie 2018.....	17
Stratégies de protection.....	17
Spécialités utilisées.....	17
Ravageurs	19
Mange- bourgeons	19
Pyrales	19
Tordeuses	19
1ère Génération	19
2ème Génération.....	19
Interventions insecticides.....	21
Entretien des sols	22
Enherbement.....	22
Désherbage chimique.....	22
Désherbage mécanique.....	23

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

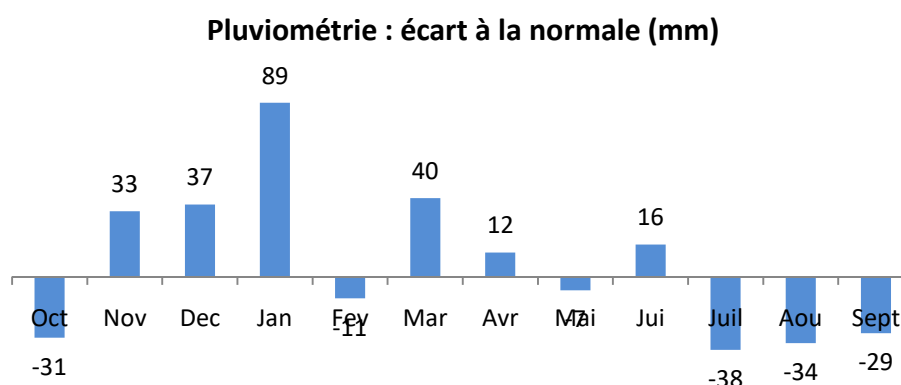
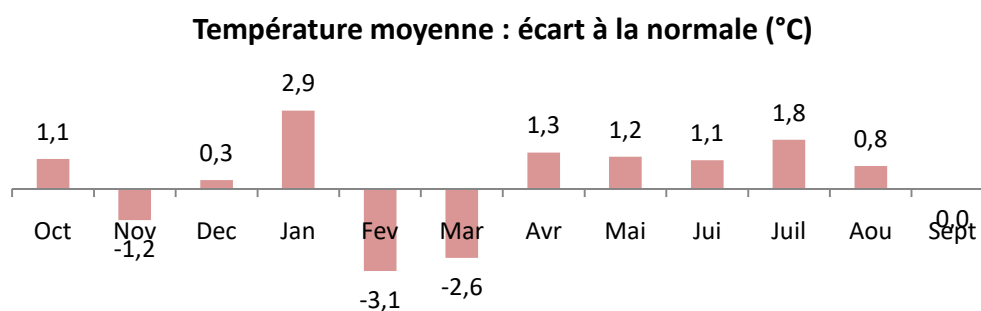
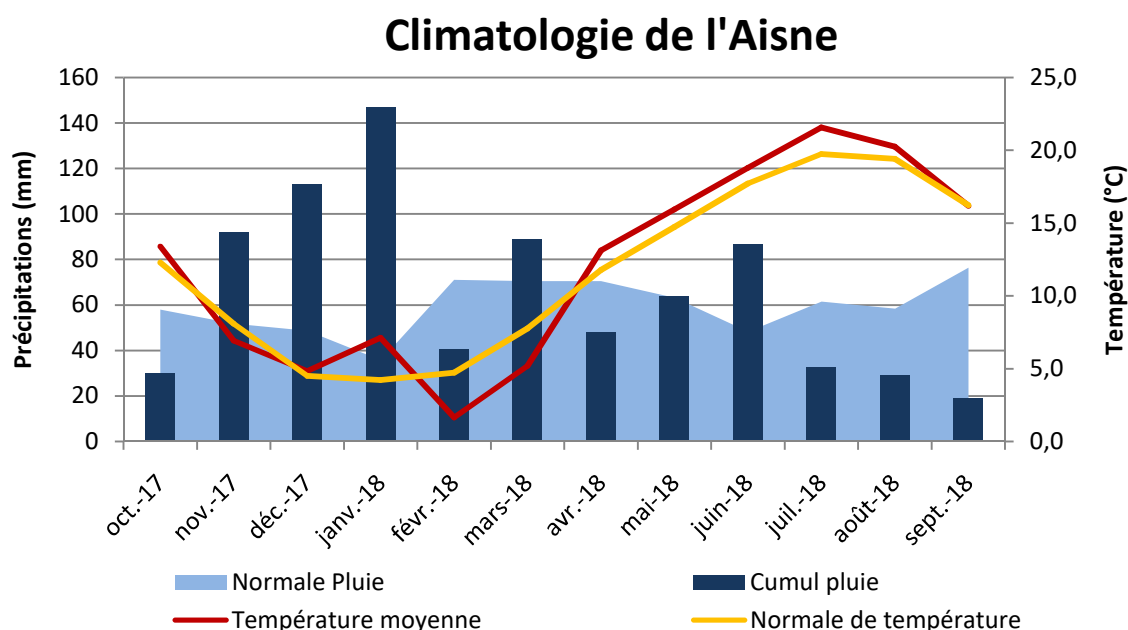
Indicateur de fréquence de traitement.....	25
L'IFT Hors Herbicides	25
L'IFT Herbicides	26
L'IFT Total	26
Objectif Plan Ecophyto 2.....	28
Les produits de biocontrôle.....	28
Les produits CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique).....	29

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Bilan climatique et phénologique

Indicateurs météo

L'hiver 2017-2018 a été très pluvieux sur les premiers mois puis le mois de février se révèle froid et sec avant le retour des pluies printanières. Les cumuls sont assez importants au mois de juin ce qui complique les conditions de protection de la vigne. Heureusement, la fin de saison est chaude et sèche. L'absence de précipitations significatives se poursuivra jusqu'à l'automne et sera associée à des températures douces permettant une bonne mise en réserve.



Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Evolution de la phénologie

Période estivale

Le début de la saison commence doucement mi avril, un léger retard est observé autour du 15, alors que les pinots noirs et les meuniers sont encore majoritairement au stade bourgeon dans le coton. Les semaines chaudes et fraîches alternent jusqu'à mi mai. La phénologie continue d'avancer irrégulièrement mais on observe déjà une avance d'une petite semaine sur la moyenne décennale fin mai. Les conditions chaudes et sèches du mois de juin confortent cette avance. La floraison arrive avec environ 10 jours d'avance se situant autour du 3 juin. Quelques passages orageux surviennent suite aux fortes chaleurs mais ne portent pas préjudice à la vigne.

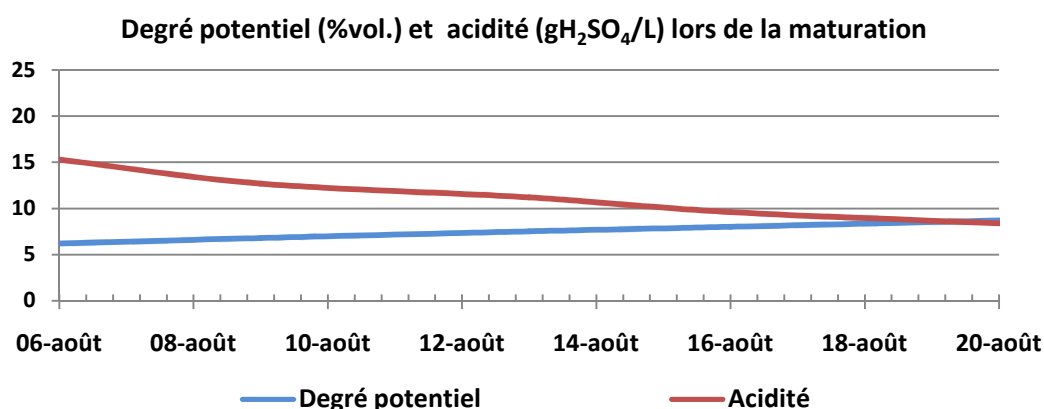
La nouaison s'amorce au 13 juin, avec une avance de 12- 13 jours sur la moyenne décennale (source avertissements viticoles).

Les fortes chaleurs permettent à la phénologie de galoper et les grappes commencent à se fermer à partir du 20 juin dans les parcelles les plus hâtives. On a alors 2 semaines d'avance et cela se maintiendra jusqu'à la véraison. On observe les premières baies vérées vers le 15 juillet.

Début août, la majorité des parcelles du réseau GEDV est déjà au stade début véraison.

Cépage	2014 2015 2016 2017				Nb parc.	2018		
	Nb de grappes au m ²					Nb au m ²		
						Min	Max	Moy
Mn	10,6	8,5	6,4	5,6	39	6,0	16,7	12,6
Pn	12,5	8,9	8,3	7,4	8	9,2	16,9	13,8
Ch	11,4	11,4	9,0	5,3	14	1,6	19,2	11,9

Evolution de la maturation



Les tableaux ci-dessous permettent de visualiser les poids de grappe et le taux d'alcool potentiel relevés lors des prélèvements effectués sur le Réseau Matu de l'AVC, le 20 août 2018.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

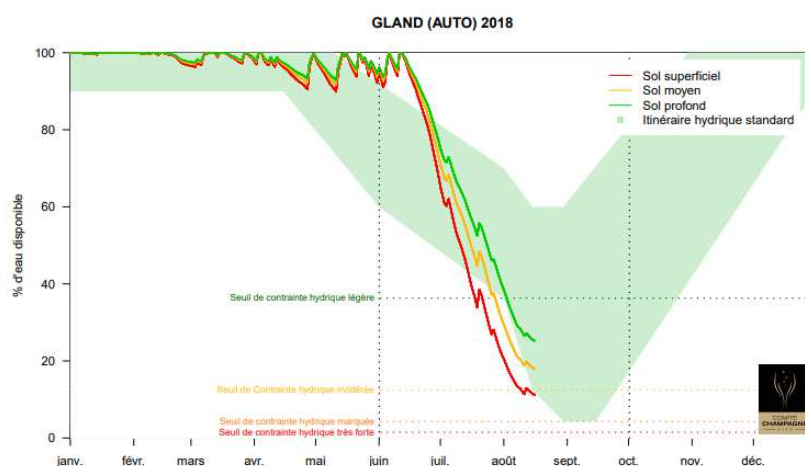
Poids (g)	Moy 02/77	Moy Champagne
Meunier	128	130
Pinot Noir	121	125
Chardonnay	121	151
Moyenne	126	135

Cépage	Nbre de parcelles	Alcool potentiel (%vol.)		
		Min	Max	Moy
Meunier	44	7,4	10,0	8,6
Pinot Noir	9	8,0	9,6	8,8
Chardonnay	18	7,1	9,6	8,0

Les poids de grappes observés sur notre secteur sont légèrement en dessous de la moyenne Champagne. Cela peut s'expliquer par l'absence de pluie en période de maturation ainsi que par quelques phénomènes de coulure. La charge reste cependant très importante et la quantité de raisin impressionnante sur la grande majorité des parcelles. L'état extrêmement sain du vignoble (absence de pourriture) avec une charge aussi impressionnante aurait pu traduire d'un manque de maturité mais il n'en est rien. 2018 restera une année exceptionnelle tant niveau qualité que quantité !

Réserves en eau du sol et état physiologique de la vigne

Après l'hiver très pluvieux que la Champagne a connu, la réserve utile des sols était à son maximum pour le début de la saison. Le mois d'avril assez sec et plutôt doux a provoqué un dessèchement de surface sur les sols. Le mois de mai est resté très doux voire chaud mais de nombreuses averses parfois orageuses ont déversé de grandes quantités d'eau. Le mois de juin a suivi la même tendance que mai avec des températures assez chaudes et de nombreuses averses. Les cumuls de pluie (parfois conséquents) sont très variables dans l'espace et influencent beaucoup la réserve en eau du sol. Les conditions assez sèches qui perdurent depuis la mi-juin provoquent un dessèchement assez rapide des sols. Les fortes températures du mois d'août ont amplifié le dessèchement. Dans certains cas, les réserves en eau étaient assez largement en dessous de l'itinéraire hydrique idéal au moment des vendanges. Dans l'ensemble, le vignoble supporte assez bien le manque d'eau et les fortes chaleurs. Les pluies du début de l'automne ont commencé à rééquilibrer l'état hydrique des sols.



Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation P101291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Maladies cryptogamiques

Mildiou

Epidémiologie 2018

Le suivi en laboratoire des premières germinations des œufs d'hiver de mildiou a débuté fin mars. La maturité des œufs a été observée le vendredi 20 avril au laboratoire (échantillons placés en étuve humide et conservés à 20°C). La vigne est devenue réceptive au mildiou (stade éclatement du bourgeon) mi-avril en parcelles hâtives puis autour du 20 avril tous cépages confondus.

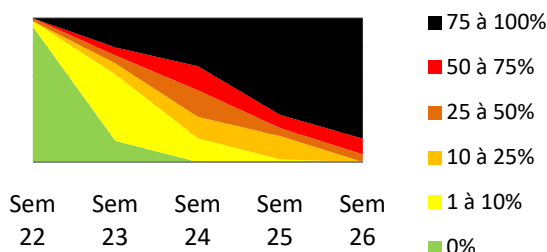
Les premières contaminations à avoir eu lieu sont celles issues des pluies du 28 au 30 avril. Les premiers symptômes sont observés dès le 14 mai hors réseau à Charly et en Champagne à Colombé le sec, Colombe la Fosse, Montgenost et Pévy. Il s'agit de rares taches isolées sur les brins de pieds. Dans les témoins non traités, la situation reste saine.

Les pluies du 20 au 26 mai (de 12,6 mm à 36,2 mm selon les secteurs) engendrent par la suite des contaminations significatives, 1 à 10 taches par cep sont observées fin mai au niveau des grappes dans les parcelles touchées. Près de 94% des parcelles du réseau restent indemnes de mildiou à cette date.

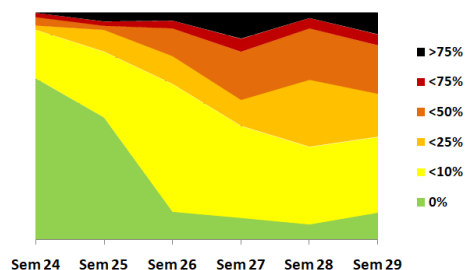
A partir du 4 juin (semaine 23) une grosse sortie de taches est observée sur parcelles traitées et dans les témoins. Ces taches sont issues des contaminations du 27 au 29 mai. Seules 15% des parcelles restent indemnes

Tout au long du mois de juin, au gré des pluies successives, la situation se dégrade (graphiques ci-dessous). Les conditions climatiques sèches du mois de juillet et d'août vont permettre d'assainir la situation.

Mildiou Fréquence ceps touchés sur feuilles



Evolution de la fréquence de grappes touchées



Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

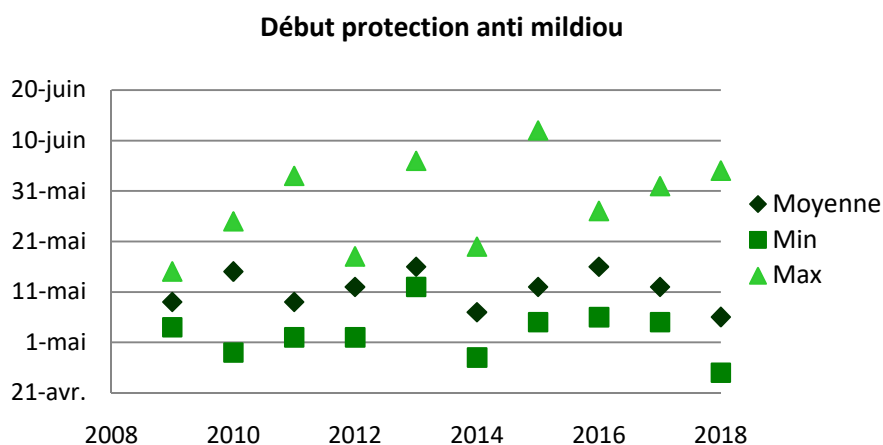
Stratégies de protection

Les données ci-dessous représentent un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

Début protection anti mildiou

Sur le panel, la première intervention a été réalisée en moyenne **le 6 mai**. Cette moyenne masque néanmoins des disparités ; le 1er traitement est intervenu entre le 25 avril et le 4 juin selon les exploitations.

Si on compare 2018 aux années précédentes, on observe un départ de protection relativement précoce. Cela s'explique notamment par les conditions climatiques qui ont favorisé le développement du mildiou très tôt dans la saison. La plage de début de lutte anti mildiou est étalée sur plus d'un mois, traduisant de fortes disparités entre les adhérents. Cela s'explique aussi par le fait que les premières taches ont mis du temps à sortir au vignoble dans certains secteurs, retardant le début de la protection.



Fin protection anti mildiou

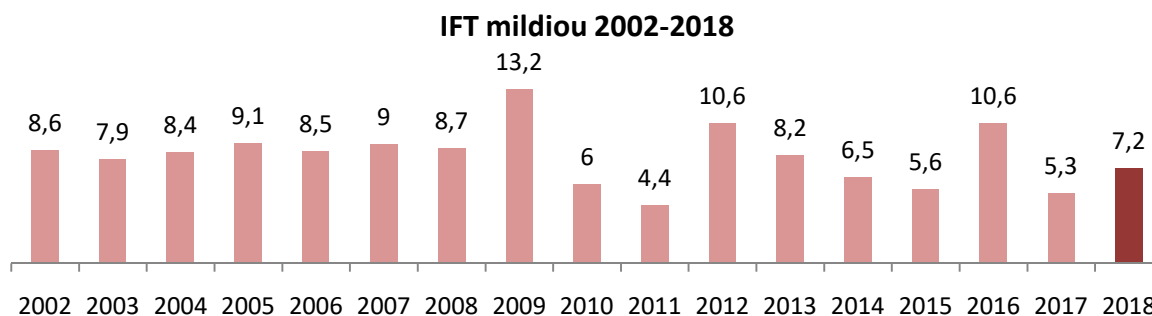
Le dernier traitement a, quant à lui, été réalisé en moyenne **le 15 juillet**, entre le 6 juillet et le 7 août selon les exploitations.

La fin de protection anti mildiou est très variable selon l'année : un arrêt précoce en 2010, 2011, 2014, 2015 et 2017 (années à pression faible à modérée) et un arrêt tardif en 2009, 2012, 2013, 2016 et 2018 (années à pression forte).

La plage d'intervention en 2018 est contenue à un mois : les comportements quant à l'arrêt de la protection anti mildiou ont été très disparates selon les exploitants. Comparativement à la phénologie, les derniers traitements ont été effectués tard dans la saison.

Indicateurs mildiou

Un équivalent de **7,2 traitements anti mildiou par hectare** a ainsi été réalisé en 2018 (de 3,9 à 12 traitements selon les exploitations) pour un nombre moyen de **9 passages** (5,4 à 14 passages).



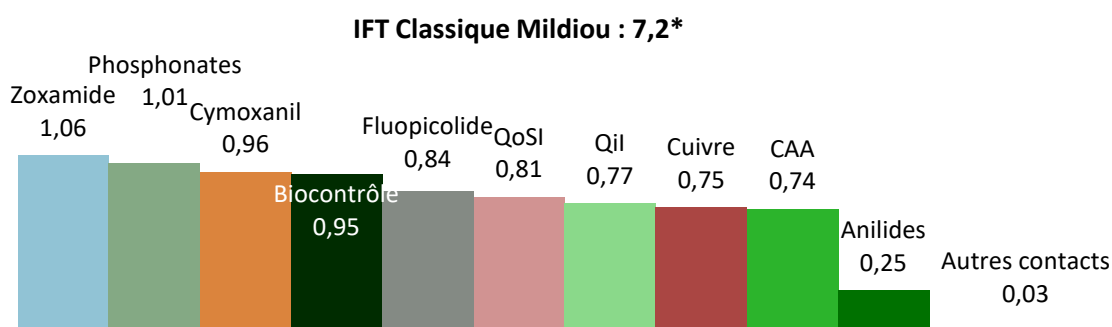
Comparaison IFT/ nombre de passages

Plus de 88% des exploitations possèdent un IFT mildiou inférieur au nombre de passage anti mildiou contre 71% en 2017. Cette proportion continue d'augmenter. Cela peut s'expliquer par le fait que de plus en plus d'exploitants prennent en compte les surfaces plantées (plutôt que cadastrales) et/ou font des réductions de doses.

Mildiou	Moy	Min	Max
Nbre de passages	9	5,4	14
IFT Mildiou	7,2	3,9	12

Spécialités utilisées

Les données présentées ci-dessous représentent un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.



*Les produits de biocontrôle ne rentrent pas dans le calcul de l'IFT classique, ils intègrent ce graphique à titre comparatif

Phosphonates

Les phosphonates (Futura) et principalement le Fosetyl-Al (Sillage, Pangolin, Lexic Flash) figurent à nouveau cette année dans le top 3 des familles chimiques les plus utilisées contre le mildiou. Les spécialités à base de fosetyl-Al représentent **un IFT de 1,01**.

Le fosetyl d'aluminium associé au fluopicolide (Profiler/ Tébaide) a été aussi fortement employé pour une moyenne de **0,84 traitement**.

Qil & Qosi

Les **Qil** (Mildicut/Kenkio) et **Qosi** (Enervin/ Privest), apparaissent respectivement en 6^{ème} et 7^{ème} place. Cela correspond à un total de **1,58 traitements** en moyenne. Ces spécialités commerciales haut de gamme sont utilisées préférentiellement en encadrement de floraison.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation P101291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Zoxamide

C'est la zoxamide (Amaline flow/Electis bleu/ Roxam combi/ Electis pro) qui est la première matière active employée cette année contre le mildiou. Son IFT moyen est de 1,06. Cela peut s'expliquer par son efficacité et sa résistance au lessivage.

Curzates

Contrairement à 2017, année à plus faible pression, les exploitants auront eu fortement recours au **cymoxanil** (Selva, Aviso df, Cuprofix) en 2018. Son IFT atteint **0,96 en 2018** contre 0,31 en 2017.

Les CAA

Les **CAA (Carial C Pépite, Amphore F, Forum Top...)** ont bénéficié de la forte pression mildiou au printemps et atteignent en moyenne 0,74 IFT.

Les contacts (cuivre et autres)

Les spécialités à base de cuivre ont été plus employées que d'habitude et représentent un IFT moyen de **0,75** au sein du groupement. Les autres matières actives avec action de contact (folpel, métirame, mancozèbe...) n'ont été que très peu utilisées seules (IFT de 0,03).

Les anilides

Les spécialités de la famille des **anilides** (Sidecar, Fantic, Eperon pépite...) ont été peu utilisées. Elles auront été appliquées à hauteur de **0,25 IFT** en moyenne sur le panel GEDV.

Conditions d'utilisation des spécialités anti mildiou

Famille chimique	Exemple spécialités commerciales	Résistance	Restrictions d'usage et principe d'utilisation	Respecté	Non respecté
Anilides	Eperon Pépite, Fantic, Sidecar	Oui	2 traitements maxi par an. A utiliser en début de campagne.	100%	-
Qii/ Qosi	Mildicut/ Kenkio, Enervin/ Privest	Oui	1Qil et 1 QoSI maxi par an	97%	3%
Fluopicolid	Profiler/ Tébaïde	Non	1 traitement maxi par an	100%	-
CAA	Amphore, Carial C Pépite, Cassiopée	Oui	2 traitements maxi par an en début de campagne et pas sur mildiou déclaré	100%	-
Zoxamide	Roxam combi/ Electis pro , Amaline flow/Electis bleu	Non	3 traitements maxi par an	100%	-
Cymoxanil	Aviso DF, Cuprofix CM Active Disperss, Enomix F, Escadril, Sarman F, Selva	Oui	2 traitements maxi par an	83%	17%

100% des exploitants du panel GEDV a respecté la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

De nombreuses spécialités anti mildiou sont concernées par des restrictions d'utilisation et des principes d'utilisation général pour sécuriser les programmes. Le tableau ci-dessus détaille les écarts ou non, réalisés par notre panel.

Parmi les spécialités anti mildiou, le cymoxanil et les Qii/Qosi sont les 2 familles où les restrictions d'utilisation sont les moins bien respectées :

- 17% du panel n'a pas respecté les restrictions d'usage à savoir 2 traitements maxi par an pour le cymoxanil.
- 3% a employé plus de 2 traitements à base de Qii/Qosi sur une même parcelle.

Il est important de respecter les préconisations d'emploi afin de préserver l'efficacité des matières actives et éviter les phénomènes de résistance !

Tableau des spécialités commerciales employées contre le mildiou en 2018

Famille chimique	Matières actives	Spécialités commerciales	Surface (ha)	%	Dose ha	U.	
Contacts	Mancozèbe	Dithane neotec	0,3	0,01	14,44	2	kg
	Folpel	Foltane / Folpan	13,6	0,28		3,75	kg
	Cuivre du Sulfate	Bouillie Bordelaise RSR Disperss	142,1	2,95		5	kg
		Cuproxtat SC/ Fregate SC	249,5	5,17		3,95	L
	Cuivre oxyde cuivreux	Nordox 75 WG	180	3,73		2	kg
		Kobber	6,7	0,14		1,66	kg
Cuivre de l'hydroxyde	Heliocuiivre	104,4	2,16	3	L		
Cymoxanil	Cymoxanil + cuivre	Selva	229,3	4,75	9,86	4	L
	Cymoxanil + cuivre + manco	Cuproxtat CM activé disperss	54,4	1,13		5	kg
	Cymoxanil + folpel	Enomix F / Sarman F/ Escadril	122,7	2,54		3	L
	Cymoxanil + métirame zinc	Aviso DF	69,3	1,44		2,5	kg
CAA	Mandipropamid + Folpel	Amphore F Pépite	40,6	0,84	8,08	2,5	kg
	Mandipropamid + cuivre	Cariac C Pépite	154,8	3,21		5	kg
	Dimetomorphe +Métirame	Forum Top / Grip Top	186	3,85		2,5	kg
	Dimetomorphe +Folpel	Pantheos	8,7	0,18		2	kg
Zoxamide	Zoxamide + mancozèbe	Electis Pro / Roxam Combi/Unikat	251,4	5,21	15,42	2	kg
	Zoxamide + mandipropamid	Revoluxio / Ampexio	41,5	0,86		0,5	kg
	Zoxamide + cuivre	Electis bleu/ Amaline flow	451,3	9,35		2,8	L
Anilides	Kiralaxyl + folpel	Fantic F WG	21,8	0,45	2,68	2	kg
	Kiralaxyl + mancozèbe	Sidecar	49	1,01		2,5	kg
	Mefenoxam + mancozèbe	Eperon pepite	49,6	1,03		2,25	kg
	Mefenoxam + folpel	Ridgold F	9,2	0,19		2	kg
Fluopicolide	Fosetyl + fluopicolide	Profilor/ Tebaide	422,1	8,75	8,75	3	kg
Phosphonates	Fosetyl + folpel	Mikal Flash	4,76	0,1	12,33	4	kg
	Fosetyl + metirame zinc	Sillage / Slogan	393,8	8,16		4	kg
	Fosetyl-Al + cuivre	Pangolin DG	24,4	0,51		5	kg
	Phosphonate de potassium + dithianon	Futura	71,7	1,49		4	L
	Fosetyl-Al	Serval	9	0,19		2,5	kg
	Fosetyl + cymoxanil + folpel	Valiant Flash/ Lexic Flash / Momentum Trio	43,3	0,90		3	kg
	Fosetyl + cymoxanil + mancozèbe	Almanach Flash	47,5	0,98		4,5	kg
Qii/ Qosi	Cyazofamide + disodium Phosphonate	Mildicut/ Kenkio	400,3	8,29	16,54	4,5	L
	Ametoctradine + metirame	Enervin/ Privest	268,2	5,56		2,5	kg
	Ametoctradine + dimetomorphe	Resplend	129,7	2,69		1	L
Biocontrôle	Phosphonate de potassium	Pertinan/ LBG 01F34	301,7	6,25	11,93	4	L
	Disodium phosphonate	Redeli	10,6	0,22		2,5	L
	Huile essentielle d'orange	Prev-am/ Essenciel/ Limocide	239,2	4,95		1,6	L
	COS-OGA	Bastid/Blason/Messenger	24,4	0,51		2	L

4826,7 hectares déployés

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Oïdium

Epidémiologie 2018

Symptômes sur feuilles

L'indicateur de risque épidémique pour la Champagne en sortie d'hiver (modèle Oïdi—Modeline) est moyen à élevé. Le modèle estime que 2018 sera comparable à 2013 et 2016. La surveillance des feuilles a débuté autour du 20 mai. A l'échelle de la Champagne, les tous premiers symptômes d'oïdium sur feuilles ont été relevés sur de rares parcelles à antériorité et sur deux témoins non traités.

Sur les différents réseaux champenois, les symptômes sur feuilles seront restés peu fréquents et limités.

Sur notre réseau, aucun symptôme sur feuille n'a été détecté.

L'indicateur feuilles classe au final 2018 parmi les années à potentiel épidémique faible à modéré.

Symptômes sur grappes

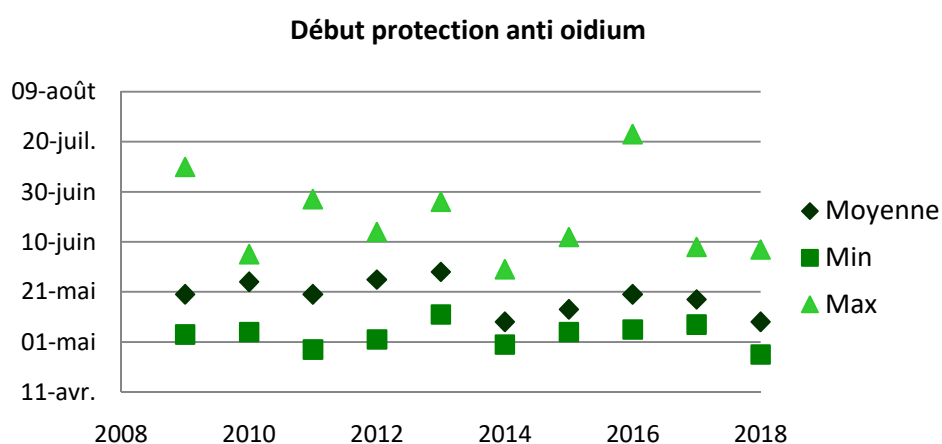
Le comptage sur grappes a débuté sur l'ensemble des cépages le 18 juin. Les symptômes auront été relevés dès le début de la semaine 25. Ils seront restés peu fréquents et se seront cantonnés aux parcelles à forte antériorité d'attaque. Sur le réseau du GEDV02, aucun symptôme n'aura été détecté. 2018 se classe parmi les années à pression faible à modérée.

Stratégies de protection

Les données présentées ci-dessous représentent un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

Début protection anti oïdium

La première intervention anti-oïdium a été effectuée en moyenne **le 9 mai**. Comme pour le mildiou, de grandes disparités sont observées entre les exploitations en ce qui concerne le début de protection. Selon les exploitations, celui-ci est intervenu entre le 26 avril et le 7 juin.



Fin protection anti oïdium

La dernière intervention anti oïdium a eu lieu en moyenne le 3 juillet. Cela cache des disparités puisque la fin de protection anti oïdium oscille entre le 9 juin et le 23 juillet selon les exploitations.

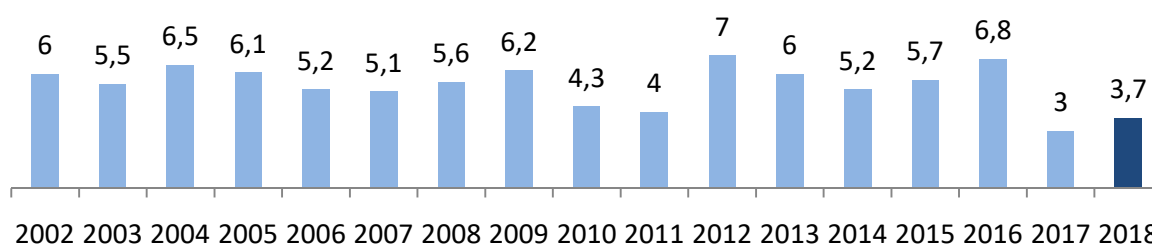
Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Sur le panel, l'IFT Oïdium oscille entre 0 et 7, pour un nombre moyen de passages de 6,13 en 2018. **L'IFT 2018 moyen atteint 3,7.**

Oïdium	Moyenne	Min	Max
Nombre passages	6,13	0,54	9
IFT Oïdium	3,7	0	7

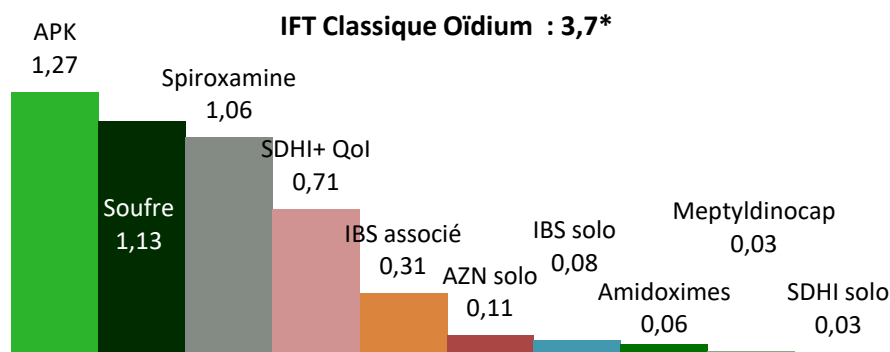
Une nette différence est observée entre l'IFT et le nombre de passages. Ceci s'explique notamment par la prise en compte des surfaces plantées (et non cadastrales) mais surtout par l'utilisation du soufre (produit de biocontrôle) qui n'est pas comptabilisée dans le calcul de l'IFT Oïdium.

**IFT oïdium 2002-2018
(60 exploitations sur 472 ha)**



Spécialités utilisées

Les éléments à suivre résument les familles chimiques et leur utilisation par les adhérents du GEDV02 représentant un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.



*Les produits de biocontrôle ne rentrent pas dans le calcul de l'IFT classique, ils intègrent ce graphique à titre comparatif

Métrafénone / pyriofénone (APK)

Ces deux substances actives (Vivando/Algèbre, Kusabi) ont été les plus employées en 2018 par les adhérents du GEDV. Elles ont été utilisées à un équivalent de **1,27** traitements.

Contacts

Les spécialités de contact à base de soufre ont été également très employées cette année puisqu'on les retrouve à un équivalent de **1,13** traitements.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation P101291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Spiroxamine

La spiroxamine(Prosper/Hoggar, Spirox) est en 3^{ème} position, comme l'an dernier. Elle représente un équivalent de **1,06** traitements.

Ces trois familles devancent largement les autres anti-oïdium, et dans la majorité des cas, l'emploi de familles sujettes à résistances comme les AZN IBS et Qoi ont été délaissées au profit d'association des ces matières actives comme cela est préconisé.

Conditions d'utilisation des spécialités anti oïdium

Les recommandations de la Note Oïdium Champagne limitant l'utilisation des anti oïdium par famille chimique et donnant des recommandations quant au période d'application des familles chimiques ont été suivies plutôt correctement par les adhérents.

Famille chimique	Exemple spécialités commerciales	Résistance	Restrictions d'usage et principe d'utilisation	Respecté	Non respecté
Qoi	Collis, Luna xtend/ Luna sensation, Strob df	Oui	1 traitement maxi par an . Pas d'utilisation seul de 7/8 f à nouaison	95%	5%
IBS	Dynali / Rocca, Nativo, Score, Abilis	Oui	1 traitement maxi par an . Pas d'utilisation seul de 7/8 f à nouaison	98%	2%
AZN	Tsar/ Trankilo, Talendo extra/ Associate, Legend	Oui	1 traitement maxi par an . Pas d'utilisation seul de 7/8 f à nouaison	98%	2%
Metrafenone / Pyriofénone	Vivando/ Algèbre, Kusabi	Oui	2 traitements maxi par an, de préférence non consécutifs	98%	2%
Spiroxamine	Prosper / Hoggar, Spirox	Non	3 traitements maxi par an	100%	-
SDHI	Collis/ Hexagon, Yaris, Luna sensation/ Luna xtend	Oui	1 traitement maxi par an	92%	8%
Cyflufenamid	Cyflodium/ Cidely	Non	2 traitements maxi par an. Pas d'utilisation seul de 7/8 f à nouaison	100%	-
Meptyldinocap	Karathane 3d	Non	4 applications maxi par an	100%	-

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Famille chimique	Matières actives	Spécialités commerciales	Surface (ha)	%		Dose ha	U.
IBS II	Spiroxamine	Prosper/ Hoggar / Spirox	529,9	20,3	20,3	0,6	L
QOI + SDHI	Krésoxim-Méthyl+ Boscalid	Collis/ Hexagon	68,1	2,61	21,2	0,4	L
	Trifloxystrobine+ Fluopyram	Luna sensation/ Luna X tend	328,1	12,57		0,2	L
IBS Associé	Difénoconazole+ Cyflufenamid	Dynali/ Rocca	151,0	5,79		0,5	L
	Proquinazid + tétraconazole	Talendo Extra/ Associate	5,8	0,22		0,25	L
AZN solo	Proquinazid	Talendo	50,5	1,93	1,9	0,25	L
SDHI Solo	Fluxapyroxad	Yaris	13,0	0,50	0,5	0,15	L
IBS I Solo	Tétraconazole	Molina	5,3	0,2	1,7	0,3	L
	Difénoconazole	Score/Bogard	39,0	1,50		0,2	L
Cyflufenamid seul	Cyflufenamid	Cyflodium/ Cidely	30,4	1,17	1,2	0,5	L
APK	Metrafenone	Algèbre/ Vivando	591,9	22,68	24,0	0,2	L
	Pyriofenone	Kusabi	35,2	1,35		0,3	L
Contacts	Meptyldinocap	Karathane 3d	15,2	0,58	29,2	0,6	L
	Soufre poudre	Fluidosoufre	7,1	0,27		25	kg
	Soufre liquide	Héliosoufre S	322,9	12,37		7,5	L
	Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbilles	416,6	16,0		12,5	kg

2609,9099 hectares déployés

Tableau des substances commerciales employées contre l'oidium en 2018

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Pourriture

Epidémiologie 2018

Les conditions climatiques sèches et chaudes durant les mois de juillet et août n'auront pas été favorables au développement des pourritures (botrytis et pourriture acide). Un unique foyer de botrytis a été trouvé sur pinot meunier sur 71 parcelles lors de la tournée pré vendange du 23 août 2018.

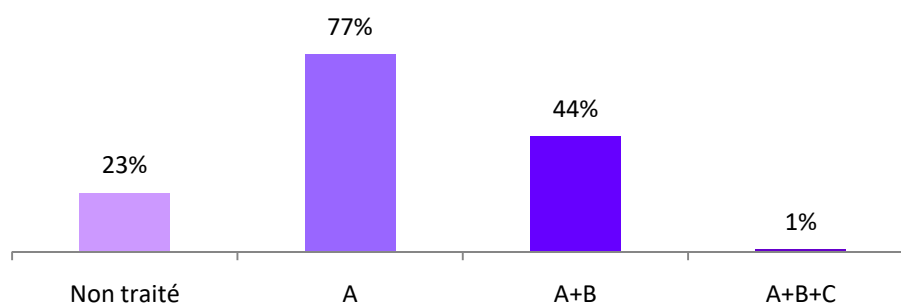
Stratégies de protection

Les éléments à suivre résument les familles chimiques et leur utilisation par les adhérents du GEDV02 représentant un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

L'IFT Botrytis atteint **1,15** en 2018, stable par rapport à 2017 (1,1). Il oscille entre 0 et 2,9 selon les exploitations.

La proportion de surfaces traitées a légèrement baissé par rapport à 2017. Au final, près de 110 ha du panel GEDV n'a pas reçu d'anti botrytis. Cela représente 23% des surfaces des exploitants.

Stratégie Botrytis panel GEDV 2018



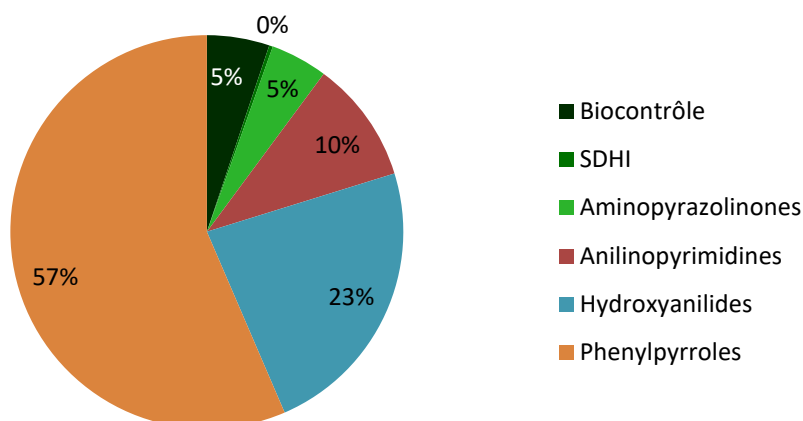
2018	Moyenne	Min	Max
Date A « 80% capuchons floraux »	8 juin	2 juin	23 juin
Date B « fermeture grappe »	25 juin	20 juin	3 juillet
Date C « début véraison »	22 juillet	17 juillet	1 ^{er} août
IFT Botrytis	1,15	0	2,9

Spécialités utilisées

Les données présentées ci-dessous représentent un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

IFT Classique Botrytis : 1,1



Les spécialités de la classe des phenylpyrroles (Geoxe WG/Safir WG) sont toujours les plus utilisées. Elles représentent **57%** des surfaces traitées pour un IFT de **0,69**. Viennent ensuite les spécialités à base de fenhexamid (Teldor/Lazulie) avec 23% des surfaces traitées. Ensuite viennent les spécialités de la famille des anilinopyrimidines (pyriméthanol : Fleurus/ Erune/Scala) avec 10% des surfaces traitées et un IFT de 0,12. Les autres familles chimiques se répartissent le reste des traitements effectués à la marge. On observe une progression dans l'utilisation des produits de biocontrôle (Armicarb, Mevalone).

Famille chimique	Spécialité	Matière active	Surface (ha)	%	Dose ha	Unité
Phenylpyrroles	Geoxe WG /Safir WG	Fludioxonil	337,3	56,0	1	kg
Hydroxyanilides	Teldor/ Lazulie	Fenhexamid	137,1	22,75	1,5	kg
Anilino pyrimidine	Scala	Pyrimethanil	37,7	6,26	2,5	L
	Fleurus/ Erune	Pyrimethanil	21,7	3,60	2,5	L
Amino pyrazolinone	Prolectus	Fenpyrazamine	27,8	4,61	1,2	kg
Carboxamides	Cantus	Boscalid	1,6	0,27	1,2	Kg
Produits alternatifs	Armicarb	Bicarbonate de potassium	38,2	6,35	5	kg
	Mevalone	Terpènes (Geraniol, Thymol, Eugenol)	1	0,17	4	L

602,4692 hectares déployés

Tableau des spécialités commerciales employées contre le botrytis en 2018

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Ravageurs

Mange- bourgeons

Des dégâts imputables aux boarmies et aux noctuelles ont été trouvés uniquement sur 19% des parcelles du réseau. Sur les parcelles concernées, le pourcentage de ceps présentant au moins un bourgeon détruit sera resté modéré.

Pyrales

Les premières pyrales ont pu être observées dès le 23 avril sur les parcelles les plus hâtives du réseau.

Le tableau ci-dessous dresse un état des lieux des dégâts occasionnés par les pyrales au cours de la saison sur le réseau GEDV 02 :

Sem	Taille des chenilles	% parcelles concernées du réseau	% ceps occupés par au moins une pyrale
Sem 17	1-3 mm	85%	17% (4 à 44%)
Sem 18	2-5 mm	89%	19% (4 à 60%)
Sem 19	4-8 mm	93%	19% (4 à 64%)

Le seuil de 100% des ceps occupés par au moins une pyrale n'a été atteint sur aucune des parcelles. Aucune intervention n'aura été nécessaire encore cette année.

Tordeuses

1ère Génération

Réseau Comité Champagne

Le réseau de piégeage des tordeuses du Comité Champagne est opérationnel depuis le 13 avril. Les premières captures ont été observées le lundi 23 avril. Les conditions climatiques perturbées (fraicheur, vent et pluies) du mois d'avril ont été défavorables aux activités de vol et de ponte des tordeuses. Les captures auront été peu intenses et de rares œufs auront été observés. De très rares glomérules ont été détectés en Champagne. Sur le réseau GEDV Aisne, un seul glomérule aura été détecté. La pression des tordeuses sera restée très faible cette année.

2ème Génération

Réseau GEDV

Initié en 2016, un réseau de pièges à tordeuses a été mis en place à nouveau cette année chez différents viticulteurs du Sud de l'Aisne. L'objectif était de suivre la 2^{ème} génération afin de connaître les dynamiques de vol dans les différents secteurs non confusés de l'Aisne.

Le réseau est en place dans l'Aisne depuis lundi 11 juin. Les premiers papillons de cochylis et d'eudémis ont été capturés dès lundi 25 juin. Le vol de cochylis aura été significatif, celui d'eudémis marginal. Une seule perforation a été trouvée sur l'ensemble du réseau de piégeage.

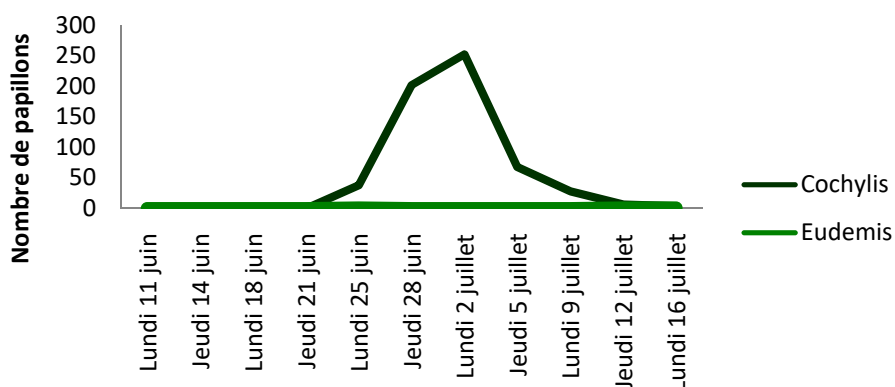
Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Voici le détail des différentes parcelles où les pièges ont été implantés cette année :

Commune	Lieu dit	Adhérent	Cépage	Insecticide Vers grappe	Date / Spécialité commerciale
BARZY	Bas de la Gravotte	Sylvain ROBILLARD	Ch	Non	
BRASLES	Sablon	Benoit DEHU	Ch	Non	
CHARLY	Saint Faron	François DEROT*	Mn	Non	
	Culs à mouche Pn	Vincent NAUDE	Pn	Non	
DOMPTIN	Cavette	Christophe LEMOINE	Mn	Oui	Coragen 28 juin
ESSOMES	Tuilerie Pn	Jean Philippe HOERTER	Pn	Non	
MEZY MOULINS	La Grève	MHCS*	NR	Non	
SAULCHERY	Gratte Pailles	Vincent NAUDE	Ch	Non	
TRELOU SUR MARNE	Baut Roué	Gregory LAFROGNE	Ch	Non	
	Basse Erolle	Gérard MONNIN Richard LECLERC	Mn	Non	

*Données réseau Comité Champagne

**Nombre de papillons en G2
Réseau 2018 - 10 parcelles**

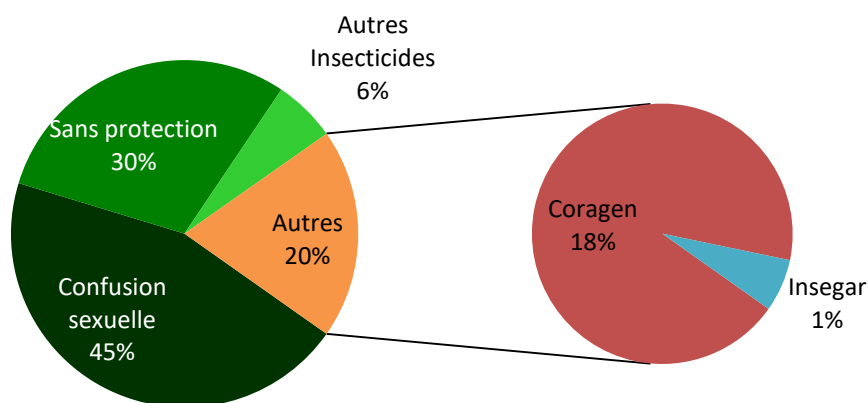


Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Interventions insecticides

Les données présentées ci-dessous représentent un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

Stratégies de protection contre les ravageurs



La proportion de surfaces non traitées reste stable, ainsi que celle de la confusion sexuelle. On n'observe pas de changement de stratégie majeure cette année sur le panel. 2018 est très similaire à 2017 dans la catégorie lutte insecticide.

	Substance active	Nom commercial	Surface (ha)		%
Insecticides vers grappe	Chlorantraniliprole	Coragen	86,4	92,5	27,8%
	Fenoxycarbe	Insegar	6,1		
Autres insecticides (pyrales, erinose, cicadelle FD...)	Spinosad	Musdo 4	18,2	27,5	8,3%
	Soufre liquide	Héliosoufre S	7,5		
	Pyrethrine	Pyrévert	1,8		
Confusion sexuelle		Rak 1/ Rak 1+2	212,3		63,9%
332,1712 ha déployés					

L'IFT Insecticides atteint en moyenne 0,3 en 2018.

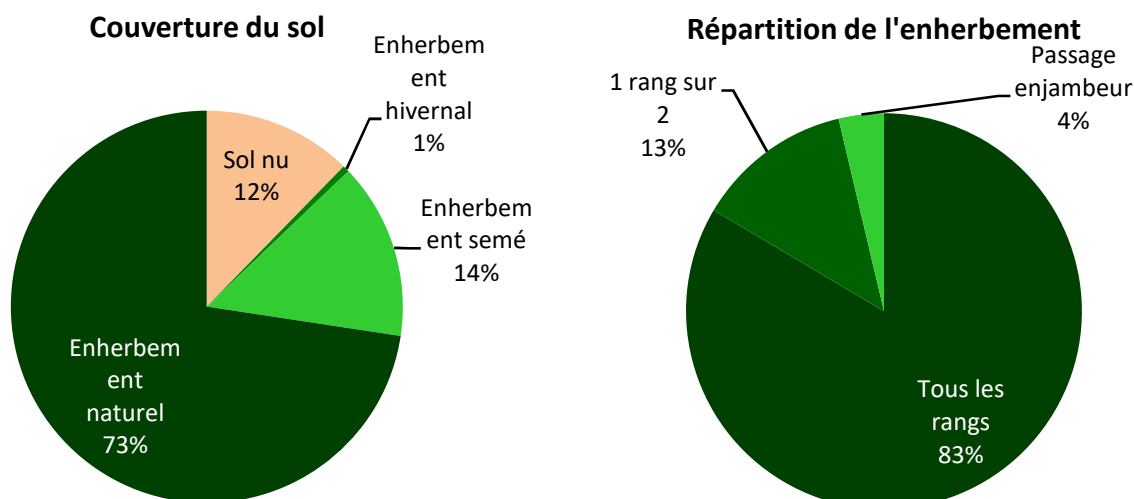
Le tableau ci-dessus présente les différentes familles chimiques utilisées dans la lutte contre les tordeuses de la grappe par les adhérents du GEDV02.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Entretien des sols

Enherbement

Sur le panel de 60 exploitations pour 472 ha, 88% des surfaces renseignées ont reçu un couvert végétalisé. Cette proportion est en hausse par rapport à 2017 (77%). L'enherbement permanent naturel est maintenant largement majoritaire (83% surfaces) et remplace l'enherbement semé. L'enherbement tous les rangs est toujours le plus représenté. Ci-dessous se trouvent les graphiques correspondant au panel GEDV pour 2018.



Désherbage chimique

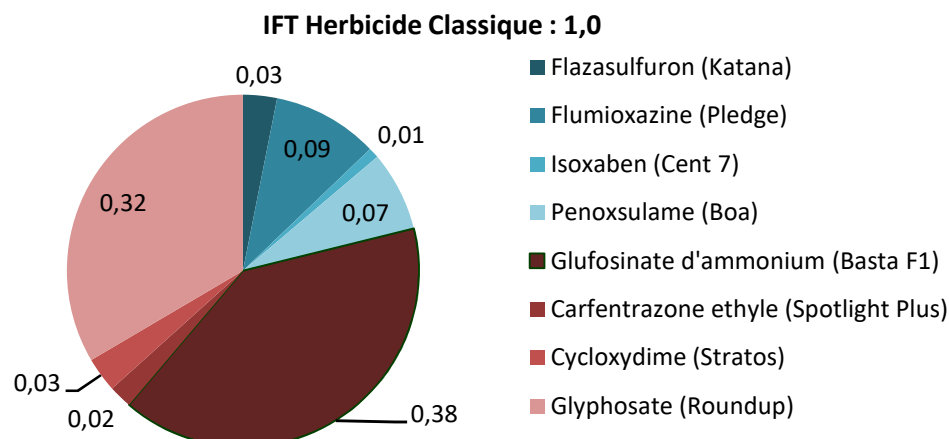
Les éléments à suivre résument les familles chimiques et leur utilisation par les adhérents du GEDV02 représentant un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

L'IFT Herbicides GEDV Aisne s'établit à 0,95 en 2018. Cet indicateur diminue encore par rapport à 2017 (1,0). En revanche, de grandes disparités sont toujours constatées au sein du panel puisque l'IFT herbicide oscille entre 0 et 3,1 selon les exploitations.

Désherbage	Moyenne	Min	Max
IFT Herbicides	1,0	0	3,1
Prélevée	0,2	0	1,1
Postlevée	0,8	0	2,2

Les données présentées ci-dessous représentent un panel de **60 exploitations sur 472 hectares**.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.



Les deux familles chimiques herbicides les plus employées sont des postlevées ; il s'agit du glufosinate d'ammonium (Basta f1) et du glyphosate (Guild, Roundup extra/flash/innov, Gibson, Erla super 360...). Ils représentent à eux deux 70% de l'IFT. Vient ensuite la flumioxazine (Pledge) avec un IFT de 0,09. A la marge, on retrouve les autres herbicides à spectre plus réduit ou plus agressif envers la vigne (Katana, Cent 7, Boa, Stratos ultra, Spotlight Plus).

Cible	Spécialité	Matière active	Surface (ha)	%	Dose	Unité
Prélevée	Boa	Penoxsulame	44,5	5,23	0,75	L
	Elan/Foen	Penoxulame + oryzalin	14,7	1,73	5	L
	Cent 7	Isoxaben	8,9	1,04	6	L
	Katana	Flazasulfuron	36,01	4,24	0,2	Kg
	Katana duo	Flazasulfuron + glyphosate	6,32	0,74	3	Kg
	Pledge	Flumioxazine	53,0	6,24	1,2	Kg
Postlevée	Asteroïde, Barclay, Buggy 360, Erla super 360, Glyfos, Potomac, Tartan, Envision 450, Gibson, Roundup...	Glyphosate	283,5	33,36	2,4 à 8 selon les spécialités	L
	Guild	Glyphosate + pyraflufen ethyl	55,4	6,52	4 (annuelles) 8 (vivaces)	L
	Spothlight plus	Carfentrazone ethyl	11,7	1,38	1	L
	Stratos ultra	Cycloxydime	20,4	2,39	4	L
	Basta f1	Glufosinate d'ammonium	315,5	37,12	5	L

849,77 hectares déployés

Tableau des spécialités commerciales employées herbicides en 2018

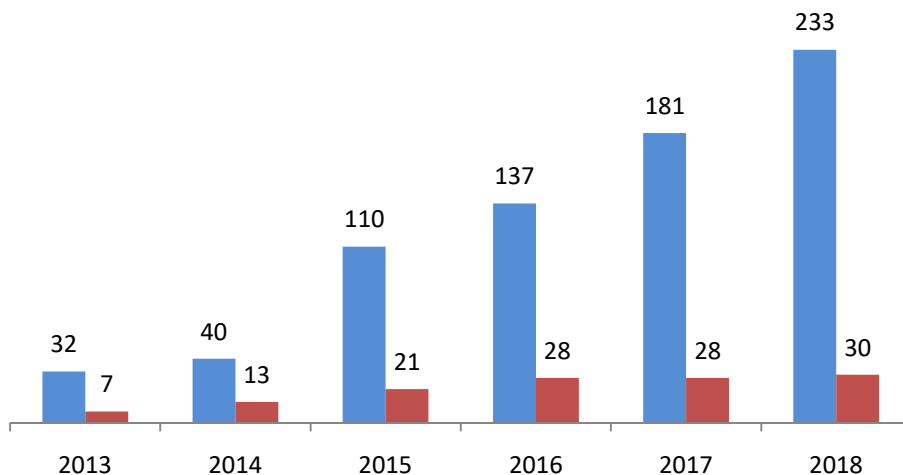
Désherbage mécanique

En 2018, 50% des adhérents font du désherbage mécanique sur toute ou partie de leur exploitation, ce qui augmente légèrement par rapport à 2017. Les surfaces désherbées mécaniquement augmentent aussi cette année (49% en 2018 contre 41% en 2017).

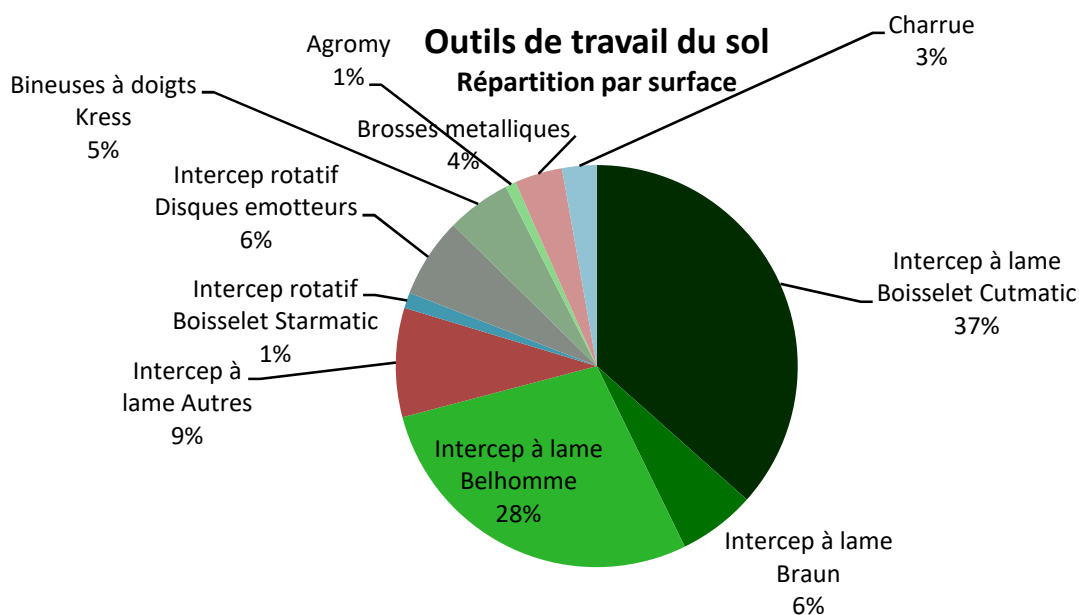
Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Face au retrait de nombreux herbicides et à la réglementation qui se durcit, de nouveaux adhérents testent sur une partie ou l'ensemble de l'exploitation les différents outils interceps à lame ou rotatifs disponibles sur le marché.

Désherbage mécanique



Vous retrouvez ci-dessous le détail du parc outils de désherbage mécanique des exploitants en 2018.



Les outils de travail du sol les plus employées sont les interceps à lame (Boisselet, Belhomme, Braun). De nouveaux outils font leur apparition depuis 2 ans : les disques émotteurs, les brosses et les bineuses à doigts Kress. A la marge on trouve la charrue.

Indicateur de fréquence de traitement

L'IFT (Indicateur de Fréquence de Traitement) est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il est exprimé en nombre de doses de référence par ha.

On distingue 2 types de doses de référence :

- Les doses de référence définies à la cible (mildiou, oidium, botrytis,...) ;
- Les doses de référence définies à la culture : ces doses sont définies pour chaque produit et culture. Elles correspondent à la plus petite des doses de référence définies à la cible pour le produit et la culture.

Lors du calcul de l'IFT, les doses de référence définies à la cible doivent être privilégiées. Nous avons donc décidé de ne retenir que l'IFT défini à la cible.

On distingue par ailleurs :

- l' « **IFT Herbicides** » procédant à cette comptabilisation pour les produits herbicides ;
- l' « **IFT Hors Herbicides** » procédant à cette comptabilisation pour tous les autres produits phytosanitaires que les herbicides (insecticides, fongicides).

Le respect des engagements du Plan Ecophyto 2 se base sur l'IFT des produits autres que le biocontrôle, c'est-à-dire l'IFT Classique. Les produits de biocontrôle ne sont pas comptabilisés dans le calcul de l'IFT.

Pour rappel, les objectifs du Plan Ecophyto 2 sont d'atteindre :

-25% de l'usage des produits phytopharmaceutiques d'ici 2020,

-50% d'ici 2025.

L'IFT de Référence reste pour l'heure celui de la Champagne Ardennes et sa valeur est de 23,8.

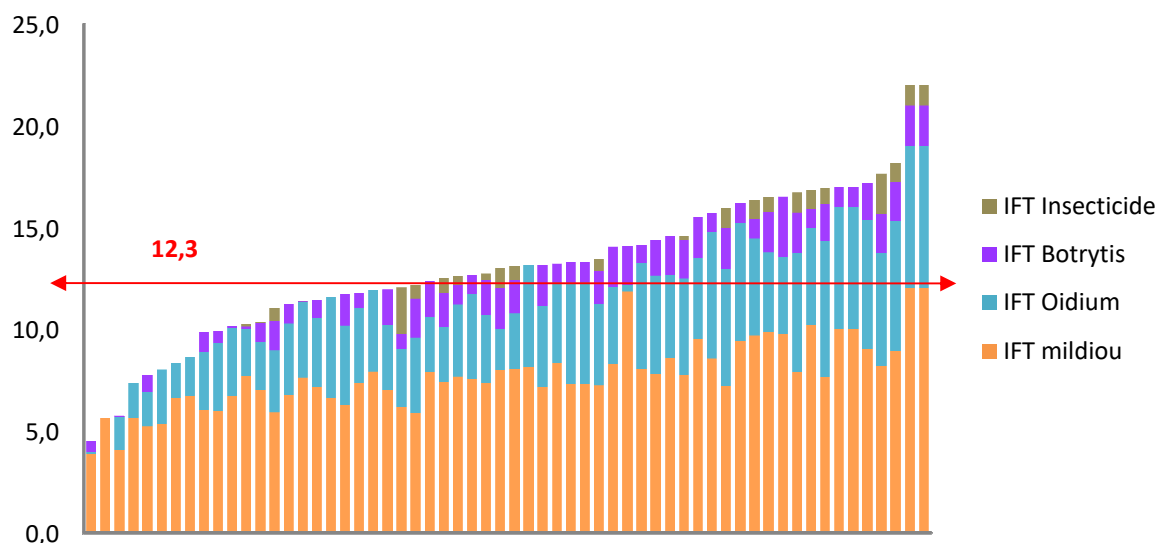
L'IFT Hors Herbicides

GEDV 02	Moyenne	Min	Max
IFT Mildiou	7,2	3,9	12
IFT Oïdium	3,7	0	7
IFT Botrytis	1,1	0	2,9
IFT Fongicides	12,0	4,5	21
IFT Insecticides	0,3	0	2,3
IFT Hors Herbicides	12,3	4,5	22

Le graphique ci-dessous montre la répartition des IFT selon les exploitations et les types de traitements. La ligne rouge représente la moyenne IFT des adhérents pour cette campagne, soit 12,3.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation P101291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

IFT Hors Herbicides 2018 GEDV Aisne (60 exploitations- 472 ha)

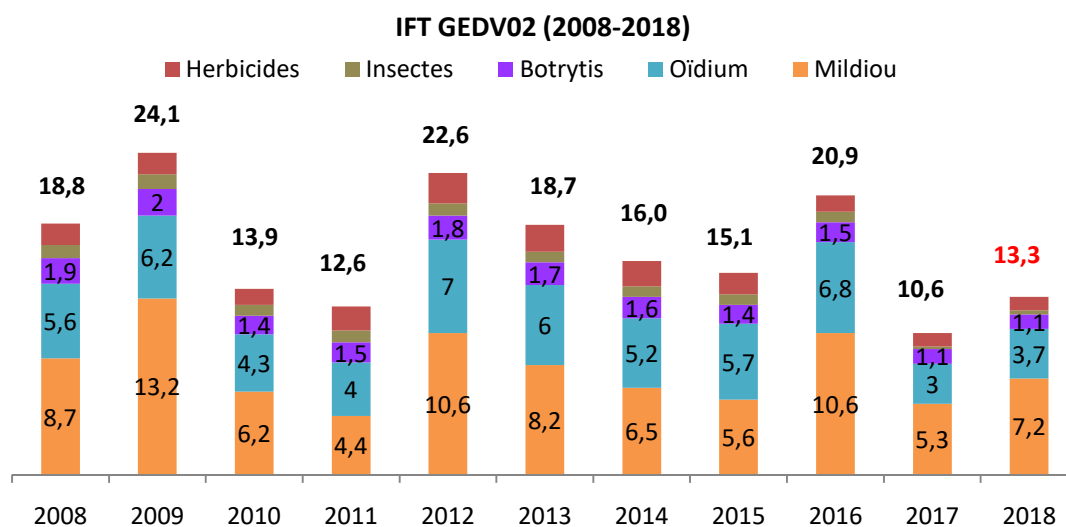


L'IFT Hors Herbicides GEDV Aisne 2018 affiche une valeur plus élevée que 2017. Ceci s'explique par la forte pression mildiou. Les traitements oïdium n'ayant pas été découplés de la protection mildiou dans la plupart des cas, l'IFT Oïdium ne reflète pas la pression faible de l'année. Les exploitants ont cependant fait usage de beaucoup plus de produits de biocontrôle cette année dans leur lutte fongicide (équivalent IFT de 2,62).

L'IFT Herbicides

L'IFT Herbicides du GEDV de l'Aisne s'établit à **1,0**. Il cache cependant de nombreuses disparités puisqu'il oscille entre 0 et 3,1 selon les exploitations.

L'IFT Total



Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendamment de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

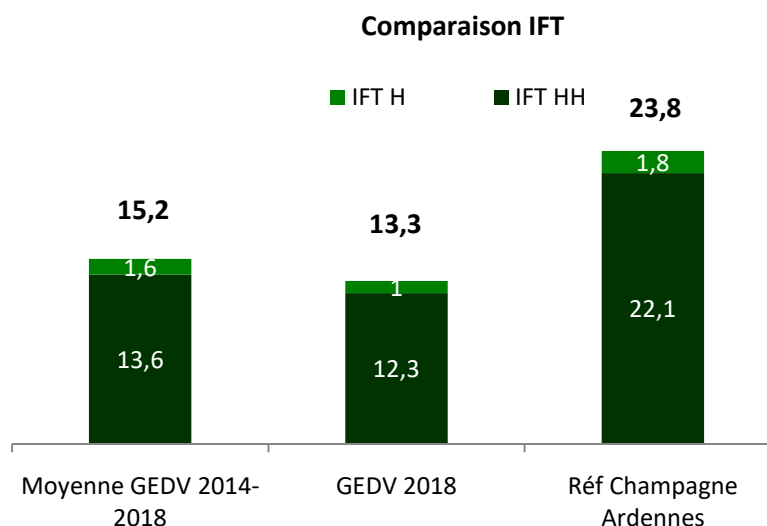
GEDV 02	Moyenne	Min	Max
IFT 2018	13,3	4,5	25,1
IFT Hors Herbicides	12,3	4,5	22
IFT Herbicides	1,0	0	3,1

L'IFT total classique (hors biocontrôle) du GEDV de l'Aisne atteint **13,3 en 2018**. Cet IFT masque malgré tout une grande variabilité entre exploitations puisque celui-ci oscille entre 4,5 et 25,1.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Objectif Plan Ecophyto 2

L'IFT 2018 pour le GEDV de l'Aisne atteint 13,3. Il s'agit d'une réduction de l'IFT de 44% par rapport à la Référence Champagne Ardennes (23,6). Si on s'intéresse à la moyenne lissée sur 5 ans, celle-ci est réduite de 36% par rapport à la référence Champagne Ardennes.



En 2018, notre groupement a réussi malgré un printemps compliqué à réduire significativement son IFT. L'objectif -50% n'est pas loin, les efforts devront se poursuivre et ce sur la durée afin de continuer de faire baisser la moyenne lissée sur 5 ans qui s'améliore d'année en année.

Les produits de biocontrôle

Vous retrouvez ci-dessous l'ensemble des produits de biocontrôle employés en 2018 sur le panel.

Cible	Spécialité	Matière active	Surface GEDV	%
Mildiou	Blason/ Messenger	Cosoga	24,2	1,55
	Essenciel / Prevam/ Limocide	Huile essentielle d'orange douce	239,2	15,15
	Redeli	Disodium Phosphonate	7,8	0,49
	LBG 01F34/ Pertinan	Phosphonate de potassium	301,7	19,11
Oïdium / Erinose	Cosavet df/ Fluidosoufre/ Heliosoufre/ Kumulus df/ Microthiol/ Pennthiol/ Sulfojet/ Thiovit jet microbilles...	Soufre	754,0	47,77
Botrytis	Armicarb	Bicarbonate de potassium	38,2	2,42
	Mevalone	Terpènes (Géraniol, Thymol, Eugénoï)	1	0,06
Ravageurs	RAK	Phéromones	212,3	13,45

1578,5754 hectares déployés

Tableau des spécialités commerciales de Biocontrôle en 2018

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

Les produits de biocontrôle ont été utilisés sur 1578,5754 ha déployés et représentent un équivalent IFT de 2,6, contre 1,51 en 2017. De nombreux produits de biocontrôle ont été utilisés pour renforcer la protection mildiou face à la forte pression en début de campagne. L'utilisation de la confusion se maintient et les spécialités soufrées sont de plus en plus privilégiées pour la lutte anti-oïdium.

Les produits CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique)

Vous retrouvez ci-dessous l'ensemble des produits CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique) employés en 2018 sur le panel.

L'objectif est de limiter le recours à ces produits afin de préserver la santé des applicateurs et du personnel travaillant dans les vignes.

Pour rappel, les produits CMR sont divisés en 3 groupes : 1A : Effets avérés chez l'homme / 1B : Effets avérés sur animaux et fortes présomptions pour l'homme / 2 : Effets CMR suspectés, substances préoccupantes. Ils possèdent les phrases de risques suivantes : H340, H350, H360, H360fd, H341, H351, H361, H361 fd... et un pictogramme.



Cible	Famille	Spécialités	Matière active	Surface	%
Mildiou	Anilides	Eperon Pepite	Mefenoxam + mancozèbe	49,6	3,48
		Sidecar	Kiralaxyl + mancozèbe	49,0	3,44
		Fantic F	Kiralaxyl + folpel	21,8	1,53
		Ridgold F	Mefenoxam + folpel	9,2	0,64
	CAA	Pantheos	Dimetomorphe + folpel	8,7	0,61
		Amphore F	Mandipropamid + folpel	40,6	2,85
	Cymoxanil	Escadril/ Sarman F	Cymoxanil + folpel	122,7	8,61
		Cuprofix Cm activé disperss	Cymoxanil + mancozèbe + cuivre	54,4	3,81
		Aviso df	Cymoxanil + métirame	69,3	4,86
	Phosphonates	Lexic / Valiant Flash/ Momentum trio	Fosetyl al + cymoxanil + folpel	43,3	3,04
		Almanach flash	Fosetyl al + cymoxanil + mancozèbe	47,5	3,33
		Mikal flash	Fosetyl al + folpel	4,8	0,33
		Futura	Phosphonate de K + dithianon	71,7	5,03
	Zoxamide	Electis pro/ Unikat/ Roxam combi	Zoxamide + mancozèbe	251,4	17,64
Contact	Dithane Neotec	Mancozèbe	0,3	0,02	
	Folpan / Foltane	Folpel	13,6	0,96	
Oïdium	AZN	Talendo	Proquinazid	50,5	3,54
		Talendo Extra	Proquinazid + tétraconazole	5,8	0,40
	SDHI	Kusabi	Pyriofenone	35,2	2,47
		Yaris	Fluxapyroxad	13,0	0,91
		Collis/Hexagon	Boscalid + kresoxym methyl	68,1	4,77
Ravageurs	RCI	Insegar	Fenoxycarbe	6,1	0,42
Adventices	Postlevée	Stratos ultra	Cycloxydime	20,4	1,43
		Basta F1	Glufosinate d'ammonium	315,5	22,14
	Prélevée	Pledge	Flumioxazine	53,0	3,72

Tableau des spécialités commerciales employées CMR en 2018

1425,2014 hectares ont été traités en 2018 avec des produits CMR, ce qui représente un IFT de 2,3.

Une progression de l'utilisation des produits CMR a été observée puisque l'IFT 2017 atteignait 1,7.

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.

ANNEXE :

Mildiou dans les Témoins Non Traités (TNT)

Mildiou sur feuilles- Témoin non traité		31 mai	7 juin	14 juin	22 juin	29 juin	6 juillet	12 juillet	19 juillet	26 juillet
Culs à Mouche Pn Charly	% ceps	<1%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Intensité d'attaque	1 tache	1 à 10 taches	F : 70% I : 22%	F : 100% I : 48%	F : 100% I : 61%	F : 100% I : 92%	F : 100% I : 92%	F : 100% I : 93%	F : 100% I : 95%
Bas Gravotte Ch Barzy	% ceps	0%	70%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Intensité d'attaque		1 à 5 taches	1 à 10 taches	F : 56% I : 10%	F : 100% I : 59%	F : 100% I : 63%	F : 100% I : 85%	F : 100% I : 87%	F : 100% I : 95%
Brochot Mn Chézy	% ceps	5%	100%	100%	100%	100%	100%	-	-	-
	Intensité d'attaque	F : 2% I : <1%	F : 48% I : 10%	F : 100% I : 82%	F : 100% I : 86%	F : 100% I : 95%	F : 100% I : 96%	-	-	-
Bauchets Mn Etampes	% ceps	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Intensité d'attaque		F : 38% I : 3%	F : 70% I : 13%	F : 92% I : 19%	F : 100% I : 35%	F : 100% I : 38%	F : 100% I : 40%	F : 100% I : 42%	F : 100% I : 42%

Mildiou sur grappes- Témoin non traité	31 mai	7 juin	14 juin	22 juin	29 juin	6 juillet	12 juillet	19 juillet	26 juillet
Culs à Mouche Pn Charly	0%	0%	F : 60% I : 10%	F : 100% I : 42%	F : 100% I : 93%	F : 100% I : 98%	F : 100% I : 99%	F : 100% I : 99%	F : 100% I : 100%
Bas Gravotte Ch Barzy	0%	0%	F : 4% I : <1%	F : 42% I : 12%	F : 100% I : 56%	F : 100% I : 57%	F : 100% I : 83%	F : 100% I : 85%	F : 100% I : 86%
Brochot Mn Chézy	0%	F : 68% I : 6%	F : 100% I : 73%	F : 100% I : 86%	F : 100% I : 100%	F : 100% I : 100%	-	-	-
Bauchets Mn Etampes	0%	F : 6% I : <1%	F : 70% I : 22%	F : 100% I : 68%	F : 100% I : 86%	F : 100% I : 87%	F : 100% I : 89%	F : 100% I : 90%	F : 100% I : 94%

Le GEDV de l'Aisne est agréé pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques indépendant de toute activité de vente ou d'application sous le numéro d'immatriculation PI01291. Les conseils prodigués sont établis suite à la réalisation d'observations sur le réseau GEDV Aisne (intégrant des parcelles du réseau RSBT). Le diagnostic prend en compte le bulletin de santé du végétal ainsi que les différents outils d'aide à la décision disponibles. Les préconisations sont formulées dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation. Consulter le Guide Pratique « Viticulture Durable » et les étiquettes des produits avant toute application.